



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 12 janvier 2022, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines et Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Conformément aux directives gouvernementales concernant les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Si les citoyens ont des questions, veuillez les adresser à madame Laplante à l'adresse llaplante@mrcvs.ca.

Il souligne la présence de madame Jeanne Turbide, attachée politique de la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard et de madame Jessica Brisson, attachée politique de la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

**CA 22-01-12-01** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 13 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA 22-01-12-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.



SUJETS TRAITÉS	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
École primaire Les Cèdres - demande d'exclusion de la zone agricole – observations sur l'orientation préliminaire de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) - dossier 430 302 et demande d'une rencontre publique	CA 21-06-02-24	<p>Tenue de la rencontre publique le 9 septembre à 13h30. Étaient présents : la MRC, la municipalité de Les Cèdres et son consultant, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.</p> <p>Réception de la décision de la CPTAQ par courriel. La CPTAQ demande à la Municipalité et à la MRC de confirmer leur intention de travailler au dépôt d'une demande d'inclusion simultanément à la demande d'exclusion pour l'école primaire.</p> <p>Rencontre le 6 octobre 2021 entre M. Poulin, Mme Henrie, M. Ducharme et Mme Pigeon pour discuter de la suite du dossier.</p> <p>Adoption de la résolution suivante : « Demande à la Commission de protection du territoire agricole pour l'inclusion à la zone agricole du lot numéro 2 047 347 à Les Cèdres : autorisation » lors du conseil extraordinaire du 6 octobre 2021.</p> <p>Transmission de la demande d'inclusion à la Commission de protection du territoire agricole le 11 novembre 2021.</p> <p>Rencontre le 19 novembre 2021 entre M. Poulin, Mme Henrie, M. Ducharme et Mme Pigeon pour discuter de la suite du dossier.</p> <p>Transmission de documents demandés par la CPTAQ.</p> <p>Deux rencontres avec la municipalité et le Centre de service scolaire pour le suivi du dossier.</p> <p>Demande de rencontre avec le MAMH pour le projet de modification du schéma envoyé le 5 janvier 2022.</p>
Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour un cimetière, des lots numéro 1 543 839 et 4 711 706 de la ville de Vaudreuil-Dorion	CA 21-11-10-21	<p>Transmission des documents à la ville de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole le 30 novembre 2021.</p> <p>Transmission de la résolution à la ville de Vaudreuil-Dorion le 18 nov. 2021.</p> <p>Réception des documents pour le dossier par la CPTAQ.</p>



SUJETS TRAITÉS	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Renouvellement de l'entente semi-annuelle avec la firme K2 Géospatial pour une période de (6) six mois pour les services d'hébergement et la diffusion des données géomatiques via la solution JMAP pour un montant de 21 450 \$, plus taxes applicables	CA 21-11-10-25	En cours
Projet ressource du COBAVER-VS : appui financier et autorisation de signature de l'entente	CA 21-11-10-26	En cours
Remplacement des batteries et achat d'un bouton panique sans fil pour le système d'alarme de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, par Alarme provinciale inc., au montant de 1 513,90 \$ avant taxes : autorisation	CA 21-12-08-12	En cours
Achat de boîtes Go Zéro de Medsup Canada pour la récupération des masques de procédures dans le Réseau des écocentres et au siège social de la MRC pour un montant de 6 000 \$ taxes incluses : autorisation	CA 21-12-08-13	En cours
Maison du patrimoine - reproduction de copies du numéro spécial sur le canal de Soulanges de la revue de l'Association québécoise du patrimoine industriel pour un montant de 1 000 \$ avant taxes: autorisation	CA 21-12-08-15	En cours
Octroi de contrat pour l'entretien annuel du système de gicleurs automatiques, de sa pompe et du panneau incendie de la MR de Vaudreuil-Soulanges par Protection incendie L.P.G. inc. au montant de 1 600 \$ avant taxes : autorisation	CA 21-12-08-20	En cours
Renouvellement annuel du contrat avec Diffusair pour l'entretien du système de ventilation, de climatisation et de chauffage, pour l'année 2022, de la MRC de Vaudreuil-Soulanges située au 280, boulevard Harwood au coût de 3 440 \$ avant taxes : autorisation	CA 21-12-08-21	En cours
Maison du patrimoine – renouvellement du bail de location des trois espaces-bureaux de l'édifice Laurier-Léger situé au 199, rue principale à Les Coteaux au coût de 4 320 \$ exonérés de taxes : autorisation	CA 21-12-08-23	En cours



### **3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2021 : ADOPTION**

**CA 22-01-12-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 8 décembre 2021 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

#### **4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

#### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

##### **5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**CA 22-01-12-04** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 22-01-12 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 22-01-12, le tout en fonction du budget adopté ».

\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

##### **5.1.2 FRAIS DE REPRÉSENTATION**

##### **5.1.2.1 RAPPORT DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DANS LE CADRE DU COLLOQUE 2021 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) DU 27 AU 29 OCTOBRE 2021 : ADOPTION**

**CA 22-01-12-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**d'adopter** le rapport de dépenses du directeur général dans le cadre du Colloque 2021 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).

**Proposition adoptée.**

##### **5.1.2.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, POUR UN MONTANT DE 58,02 \$ : AUTORISATION**

**CA 22-01-12-06** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu



**d'autoriser** le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, pour un montant de 58,02 \$.

**Proposition adoptée.**

**5.1.2.3 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR RAYMOND MALO, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT - PLANIFICATION ET DOSSIERS MÉTROPOLITAINS, POUR UN MONTANT DE 116,03 \$ : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint – Planification et dossiers métropolitains, utilise son téléphone cellulaire personnel pour un usage professionnel;

CONSIDÉRANT la Politique de remboursement des dépenses des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles dans le modèle de répartition budgétaire suivant :

02-130-00-331  
02-220-00-331  
02-320-00-331  
02-400-00-331  
02-460-00-331  
02-610-00-331

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-01-12-07** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses de monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint - planification et dossiers métropolitains, au montant de 116,03 \$.

**Proposition adoptée.**

**5.1.2.4 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME MYLÈNE GALARNEAU, RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES, POUR UN MONTANT DE 65 \$ : AUTORISATION**

**CA 22-01-12-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses de madame Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines, pour un montant de 65 \$.

**Proposition adoptée.**

**5.1.2.5 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME STÉPHANIE LAVERGNE, INGÉNIEURE AUX COURS D'EAU, POUR UN MONTANT DE 261,22 \$ : AUTORISATION**

**CA 22-01-12-09** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses de madame Stéphanie Lavergne, ingénieure aux cours d'eau, pour un montant de 261,22 \$.

**Proposition adoptée.**



**5.1.2.6 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME ÉLISE PHOENIX, AGENTE D'INTERVENTION AUX COURS D'EAU, POUR UN MONTANT DE 161,41 \$ : AUTORISATION**

**CA 22-01-12-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses de madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau, pour un montant de 161,41 \$.

**Proposition adoptée.**

**5.1.2.7 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME CLAUDIE GAUDREAU, GREFFIÈRE ADJOINTE, POUR UN MONTANT DE 58,69 \$ : AUTORISATION**

**CA 22-01-12-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses de madame Claudie Gaudreau, greffière adjointe, pour un montant de 58,69 \$.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2022 À ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT AU MONTANT DE 4 400 \$ : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent permet aux municipalités concernées de faire partie des tables de décision et de l'établissement des politiques permettant d'être un moteur d'action et de mener par l'exemple en matière de protection et de restauration;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance fournit un réseau permettant aux villes d'échanger sur des pratiques exemplaires en matière de protection et de restauration;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'adopter une approche intégrée aux mandats environnementaux, sociaux et économiques afin de favoriser la protection et la restauration des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 02 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-01-12-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**de renouveler** l'adhésion pour l'année 2022 à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent au montant de 4 400 \$ pour les municipalités suivantes :

Coteau-du-Lac  
Les Cèdres;  
Les Coteaux  
L'Île-Perrot  
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot  
Pincourt  
Pointe-des-Cascades  
Rivière-Beaudette  
Saint-Zotique

**Proposition adoptée.**



#### **5.1.4 ABONNEMENT 2022 – SYNERGIE ENTREPRISES-EMPLOIS VAUDREUIL SOULANGES AU COÛT DE 747,34 \$ TAXES INCLUSES POUR LA RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la période de renouvellement de l'abonnement annuel avec Synergie Entreprises-Emploi Vaudreuil-Soulanges, pour madame Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines, à titre de membre régulière et pour sa participation aux rencontres de la table de discussion RH pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2022;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-01-12-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** le paiement de l'abonnement (500 \$) et la participation aux rencontres de la table de discussion RH pour l'année 2022 (150 \$), au montant de 747,34 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

#### **5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

##### **5.2.1 AVIS DE CONFORMITÉ**

##### **5.2.1.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - RÈGLEMENTS NUMÉRO 110-2012-02 ET 113-2012-11 : APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 110-2012-02 de la Municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de changer une partie de l'affectation industrielle qui longe le chemin de la Cité-des-Jeunes jusqu'au chemin de l'Église pour une affectation villageoise;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 113-2012-11 de la Municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin de se conformer à la modification du Plan d'urbanisme numéro 110-2012;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 110-2012-02 et 113-2012-11 de la Municipalité de Saint-Polycarpe indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-01-12-14** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** les Règlements numéro 110-2012-02 et 113-2012-11 de la Municipalité de Saint-Polycarpe et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**de délivrer** le certificat de conformité des Règlements numéro 110-2012-02 et 113-2012-11 de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

**Proposition adoptée.**





### 5.2.1.2 MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR - RÈGLEMENTS NUMÉRO 254-2021 ET 255-2021 APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 254-2021 de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 155 afin d'ajouter des dispositions relatives aux travaux de remblai et de déblai;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 255-2021 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a pour objet de modifier le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 157 afin d'ajouter des dispositions relatives aux demandes de certificats d'autorisation pour des travaux de remblai et de déblai;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 254-2021 et 255-2021 de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-01-12-15** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** les Règlements numéro 254-2021 et 255-2021 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

**de délivrer** le certificat de conformité des Règlements numéro 254-2021 et 255-2021 de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

**Proposition adoptée.**

### 5.2.2 COURS D'EAU

#### 5.2.2.1 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU CHEVRIER - GRANDE LIGNE DE RIGAUD SUR LE LOT 3609228 DANS LA VILLE DE RIGAUD : ENTÉRINEMENT DU MANDAT À CONSTRUCTION J. RICHARD GAUTHIER INC. POUR LE RETRAIT DU BARRAGE DE CASTORS POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 690 \$ TOUTES TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction sur le cours d'eau Chevrier-Grande Ligne de Rigaud sur le lot 3 690 228 dans la ville de Rigaud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

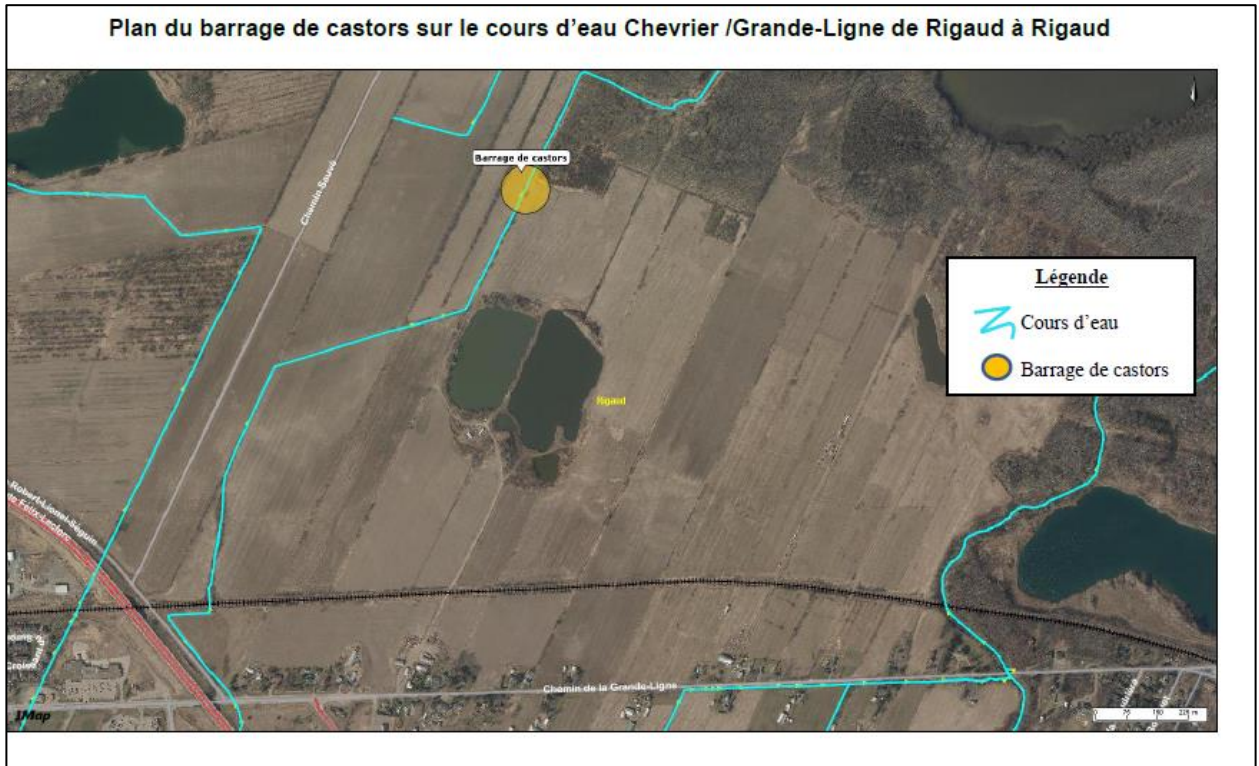
CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-460-01-419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-01-12-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu



**d'entériner** le mandat à Construction J. Richard Gauthier inc. pour le retrait du barrage de castors pour un montant maximal de 690 \$ toutes taxes incluses.



**Proposition adoptée.**

**5.2.2.2 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LA RIVIÈRE NOIRE SUR LE LOT 2398693 DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE : MANDAT À MARCEL MCSWEEN POUR LE PIÉGEAGE DE CASTORS POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 000 \$ TOUTES TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction par un barrage de castors sur la rivière Noire sur le terrain portant le lot 2 398 693 dans la municipalité de Saint-Polycarpe;

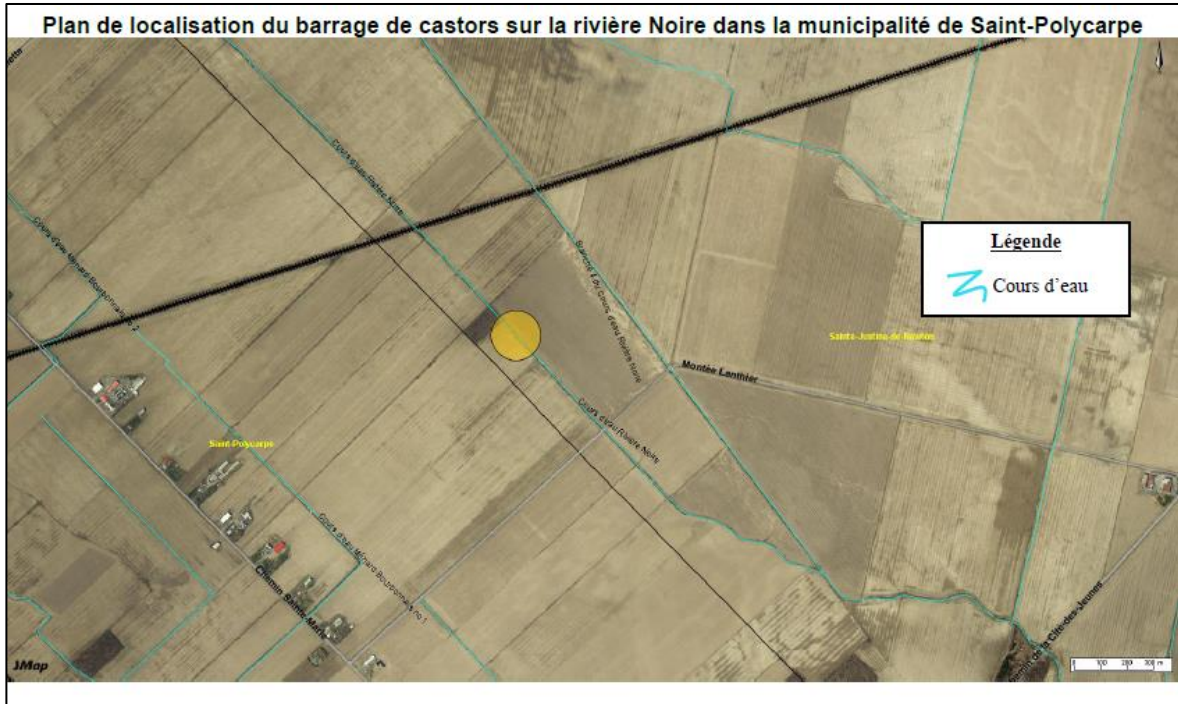
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-460-01-419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-01-12-17** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**de mandater** le trappeur Marcel McSween pour le piégeage de castors au montant maximal de 1 000 \$ toutes taxes incluses.



**Proposition adoptée.**

**5.2.3 OCTROI DE MANDAT À HÉLÈNE DOYON URBANISTE-CONSEIL, POUR LA PRÉPARATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT 3E GÉNÉRATION (SADR3) DE REMPLACEMENT EN FONCTION DE L'AVIS GOUVERNEMENTAL, POUR UNE BANQUE D'HEURES ÉQUIVALANT À UN MONTANT MAXIMAL DE 9 000 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement du schéma d'aménagement et de développement 3e génération (SADR3) le 21 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les ministères et la CMM avaient jusqu'au 2 décembre 2021 pour soumettre leurs avis et leurs commentaires à la MRC quant au contenu du SADR3;

CONSIDÉRANT un avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) désapprouvant le schéma d'aménagement et de développement 3e génération (SADR3) tel qu'adopté le 21 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'absence d'une ressource professionnelle au service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT l'expertise professionnelle de *Hélène Doyon Urbaniste-Conseil* et sa grande connaissance du contenu du SADR3;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Hélène Doyon Urbaniste-Conseil* en date du 13 décembre 2021 pour accompagner la MRC dans la modification du règlement du SADR3 en vue de l'adoption du schéma de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-01-12-18** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer un contrat avec *Hélène Doyon Urbaniste-Conseil* pour accompagner la MRC dans la modification du règlement du SADR3 en vue de l'adoption du SADR3 de remplacement pour un montant maximal de 9 000 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**



**5.2.4 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-LAZARE, PORTANT SUR L'UTILISATION DU SITE RELAIS DU RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION DE LA MRC, SITUÉ À LA CASERNE DU SERVICE DES INCENDIES DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE AU 1 800 RUE BÉDARD, AU COÛT ANNUEL DE 4 020 \$ PAR ANNÉE POUR UNE DURÉE DE 4 ANS, DÉBUTANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède la compétence en matière de radiocommunication en assurant en tout temps (24/7/365) le lien radio nécessaire aux services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'entente portant sur l'utilisation de l'emplacement du site relais s'est terminée le 31 décembre 2021, au coût de 4 020 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, sera d'une durée de 4 ans, au coût de 4 020 \$ par année;

CONSIDÉRANT que la somme requise est disponible au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-01-12-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** le renouvellement de l'entente portant sur l'utilisation du site relais du réseau de radiocommunication de la MRC, situé à la caserne du service des incendies de la Ville de Saint-Lazare, au 1 800 rue Bédard, pour une durée de 4 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2025 au coût de 4 020 \$ par année;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer l'entente.

**Proposition adoptée.**

**5.2.5 RENOUELEMENT DU PROGRAMME DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA SAISON ESTIVALE 2022 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au programme des cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2021 et son intention de poursuivre pour la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'engage à requérir les services de quatre (4) cadets de la Sûreté du Québec pour un montant maximal de 20 000 \$ pour la période du 30 mai au 7 août 2022;

CONSIDÉRANT que les municipalités suivantes bénéficieront du service :

- Coteau-du-Lac;
- Hudson;
- Les Cèdres;
- Les Coteaux;
- L'Île-Perrot
- Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
- Pincourt;
- Pointe-des-Cascades;
- Pointe-Fortune;
- Rivière-Beaudette;
- Saint-Clet;
- Saint-Lazare;
- Saint-Polycarpe;
- Saint-Télesphore;
- Terrasse-Vaudreuil;
- Très-Saint-Rédempteur;
- Vaudreuil-Dorion;
- Vaudreuil-sur-le-Lac



CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 210 01 970;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-01-12-20** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général ou le directeur général adjoint **à signer** les documents relatifs au renouvellement.

**Proposition adoptée.**

**5.2.6 UPAC - LETTRE DU COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : OFFRE DE SERVICE POUR DES SÉANCES DE SENSIBILISATION AU PHÉNOMÈNE DE CORRUPTION : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.3 BÂTIMENTS**

Aucun sujet traité.

**6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

**7. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.

**8. SÉCURITÉ**

Aucun sujet traité.

**9. COUR MUNICIPALE**

**9.1 DÉCLASSEMENT ANNUEL 2021 - DESTRUCTION DE DOCUMENTS DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1) obligeant tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le déclassé annuel 2021 a été effectué à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire inscrit dans le tableau ci-après;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-01-12-21** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**d'autoriser** la destruction des boîtes de documents identifiées conformément aux règles de destruction de documents confidentiels (voir tableau ci-après).





Description des contenants à détruire						
Nb de contenants : 35				Confidentiel : oui X non		
21001	21002	21003	21004	21005	21006	21007
21008	21009	21010	21011	21012	21013	21014
21015	21016	21017	21018	21019	21020	21021
21022	21023	21024	21025	21026	21027	21028
21029	21030	21031	21032	21033	21034	21035
Quantité de dossiers hors boîtes à détruire						
Nombre de dossiers : 6375				Confidentiel : oui X non		

**Proposition adoptée.**

**10. ENVIRONNEMENT**

**10.1 COURS D'EAU**

Les sujets ont été traités sous le point 5.2.2.

**10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

**10.3 ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

Aucun sujet traité.

**11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

**12. DÉVELOPPEMENT**

**12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

**12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.



---

**14. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser par courriel à madame Laplante au [llaplante@mrcvs.ca](mailto:llaplante@mrcvs.ca)

**16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 22-01-12-22** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**que** la séance soit levée à 13 h 55.

**Proposition adoptée.**

---

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

---

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier